

Intervention de la DDASS dans « l'Armada du siècle » à Rouen – Juillet 1999

F. Mansotte¹, C. Créatin², B. Geffroy³, D. Huguet³, G. Terrier⁴

INTRODUCTION

Tous les cinq ans depuis 1989, un rassemblement de grands voiliers et de navires de guerre a lieu dans le port de commerce de Rouen, pendant la semaine du 14 juillet. Cette manifestation, d'accès gratuit, est organisée par l'association « Armada du Siècle ».

En 1999, l'association « Armada du Siècle » a disposé d'un budget de 49 millions de francs et l'événement a rassemblé le long des quais de la Seine, 30 grands voiliers et 11 navires de guerre modernes venus de 23 pays, du vendredi 9 juillet au dimanche 18 juillet.

A cette occasion, 50 établissements de restauration ont été installés sous tente et 16 bateaux restaurants ont participé à la restauration des 8,3 millions de visiteurs comptabilisés sur les dix jours de la manifestation.

Depuis la deuxième édition de cette manifestation en 1994, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) de Seine-Maritime s'est vu confier par le Préfet de Seine-Maritime l'animation du groupe de travail « salubrité publique » en raison de sa vision globale des questions sanitaires et environnementales.

PRÉPARATION DU DISPOSITIF SANITAIRE

Le groupe de travail « salubrité publique » regroupait les principaux partenaires administratifs dans le domaine de la salubrité publique : DDASS, Direction des services vétérinaires (DSV), Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) et le Service communal d'hygiène et santé (SCHS) de la ville de Rouen.

De janvier à juin 1999, sept réunions du groupe de travail ont eu lieu, réunions auxquelles étaient également conviés les organisateurs de « l'Armada du Siècle ».

La tenue de ces réunions avait pour objectif d'avancer de façon cohérente et précise sur les thèmes jugés prioritaires, de définir « qui était responsable de quoi » et d'établir des règles de gestion spécifiques en l'absence de contexte réglementaire adapté.

La préparation a porté sur trois domaines principaux :

L'hygiène alimentaire

Les contrôles préventifs ont été menés dès le mois de novembre 1998 auprès d'hôtels, de restaurants et de campings de l'agglomération rouennaise. Ces contrôles ont aussi concerné les traiteurs agréés par les services vétérinaires retenus par « l'Armada du Siècle » ainsi que les deux avitailleurs installés dans le département qui fournissent, sous

douane, des denrées alimentaires aux navires civils et militaires, français et étrangers.

La prise en charge des soins

La prise en charge des soins a été organisée par la DDASS et le SAMU-Centre 15 de ROUEN.

Sur le site, la prise en charge des soins a consisté en huit postes de secours, dont deux médicalisés et un poste de régulation placé dans le PC administratif interservices.

A l'extérieur du site, elle s'est traduite par la disponibilité 24 h sur 24 d'un médecin, d'un chirurgien dentiste et d'un pharmacien et par une permanence médicale dans les locaux de Médecins du Monde afin de délivrer gratuitement des soins et médicaments à certains marins.

La prévention des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles

Cette action a été assurée par la distribution gratuite de préservatifs et de plaquettes intitulées « le SIDA et nous », éditées en 13 langues différentes.

RÉSULTATS DU DISPOSITIF SANITAIRE

Le groupe « salubrité publique » s'est impliqué dans six domaines principaux : l'organisation globale du dispositif, les contrôles alimentaires et d'environnement, la prise en charge des soins, l'éducation sanitaire, la surveillance épidémiologique et la veille médiatique. Il a également assuré l'évaluation a posteriori du dispositif.

L'ensemble de ces tâches a représenté une charge de travail de l'ordre de 95 journées (équivalent temps plein).

L'organisation globale du dispositif

Pendant toute la durée de la manifestation, le groupe de travail a disposé d'un local au sein du « PC administratif État » situé en plein cœur du rassemblement. Un classeur « main courante » et des tableaux de bord des opérations ont été tenus. Tous les matins et tous les après-midi était organisée une réunion de bilan des opérations réalisées et d'organisation du travail à venir. Le matin à 9 h et le soir à 20 h 30, un membre du groupe « salubrité publique » participait aux réunions du PC interservices présidées par un membre du corps préfectoral. L'utilisation de téléphones portables et de bicyclettes pour se déplacer sur le site ont grandement facilité le travail.

Les contrôles alimentaires et d'environnement

Pendant la phase de montage des tentes et de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement enterrés sous les quais, 106 visites des 50 établissements de restauration ont été réalisées par les services dans une optique de conseil. Pendant la phase d'exploitation, 104 visites ont eu lieu (soit une moyenne de quatre visites par établissement) dans une optique de contrôle des règles de fonctionnement.

1. Ingénieur sanitaire, DDASS de Seine-Maritime, aujourd'hui à la DDASS de Loire-Atlantique.

2. Médecin inspecteur de santé publique – DDASS de Seine-Maritime, aujourd'hui à la DRASS de Champagne-Ardenne.

3. Médecin inspecteur de la DDASS de Seine-Maritime.

4. Médecin inspecteur de la DDASS de Seine-Maritime, aujourd'hui à la DDASS de Charente-Maritime.

Au bilan, seules deux mises en demeure formelles ont été réalisées par la Direction des services vétérinaires, et il n'a été procédé à aucune saisie de denrées alimentaires.

En parallèle, 21 visites ont été réalisées sur les 16 bateaux restaurants au titre de la restauration et 22 au titre de l'eau potable et de l'évacuation des eaux usées. Au total 43 visites ont eu lieu sur ces bateaux, soit de l'ordre de trois visites par bateau restaurant. A l'occasion des visites, la DDASS a été amenée à rappeler par écrit certaines consignes visant l'utilisation de tuyaux agréés au contact alimentaire pour remplir les cuves servant à alimenter en eau potable les cuisines des bateaux et la chloration quotidienne de l'eau stockée.

La DDASS a réalisé 28 prélèvements d'eau potable dont 6 sur les quais et 24 sur les bateaux restaurants ; 19 analyses d'eau et 5 analyses de glace alimentaire (glaçons préparés à bord à partir d'eau stockée).

Compte tenu de l'extraterritorialité des navires et voiliers militaires étrangers et du statut particulier des navires militaires français, aucun prélèvement d'eau potable, ni aucune visite de contrôle alimentaire n'ont été réalisés sur ces bateaux.

Des visites ont été réalisées trois fois par jour sur le site pour vérifier les conditions d'entretien de l'ensemble du site, des points d'eau potable

représente une augmentation de 48 % par rapport au rassemblement identique tenu en 1994. Au total, 146 personnes ont été évacuées, soit 3,5 % de l'activité des postes de secours.

L'éducation sanitaire

La distribution de 57 000 préservatifs et la diffusion des documents d'information sur le SIDA ont principalement concerné les postes de secours, et certains stands qui avaient accepté de participer à l'action (Poste, Conseil régional, etc.).

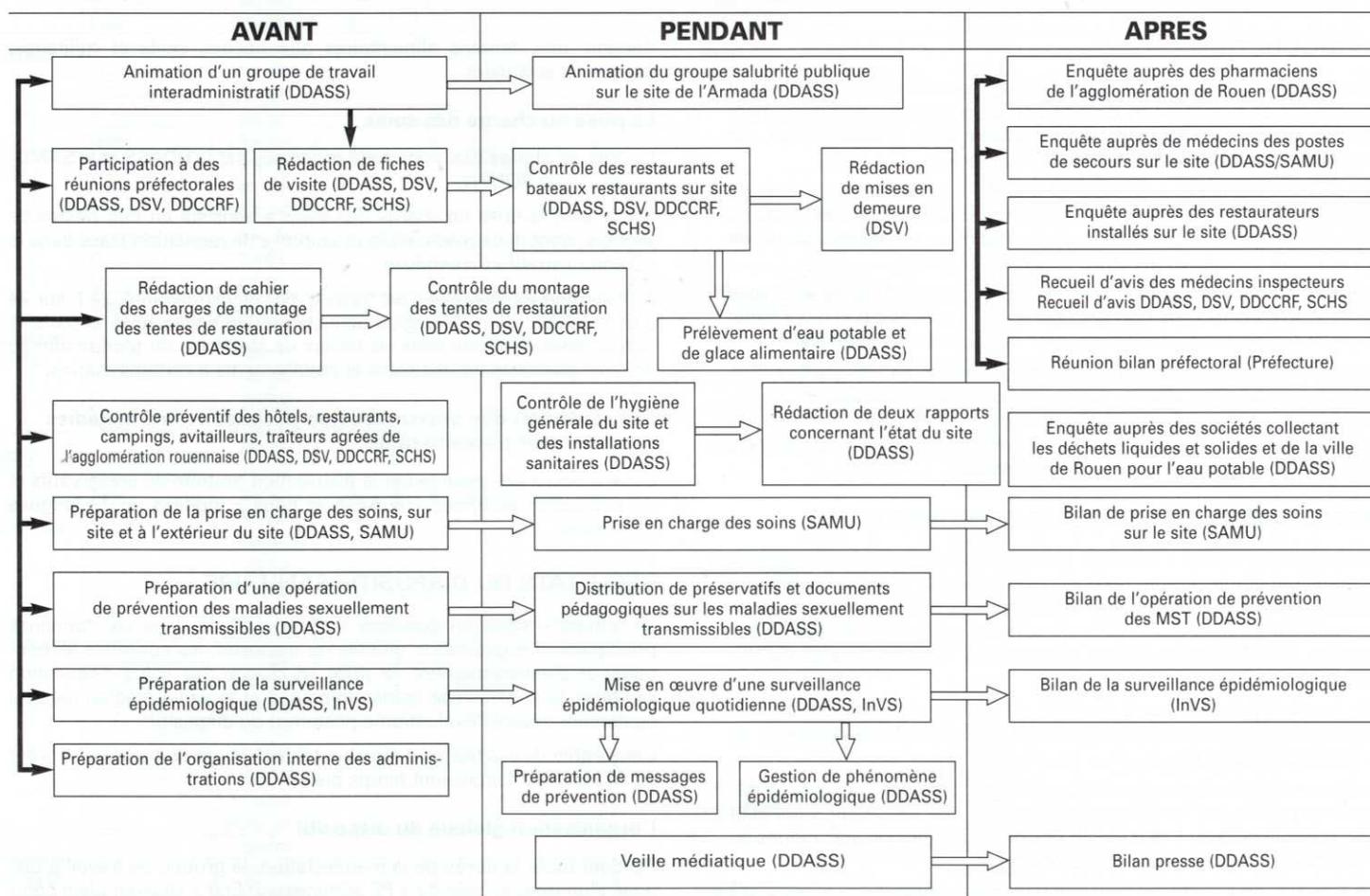
Les marins ont été touchés par l'intermédiaire du stand « accueil des marins » et par un message d'information trilingue (français, anglais, espagnol) transmis par la DDASS directement sur chacun des bateaux, et qui indiquait les lieux où les préservatifs étaient disponibles. L'action a eu un écho très favorable auprès du public, des marins et dans la presse, comme en témoigne la demande soutenue de préservatifs durant toute la manifestation.

La surveillance épidémiologique

En collaboration avec l'Institut de veille sanitaire (InVS), la DDASS a mis en œuvre un système de surveillance épidémiologique qui avait pour objectif l'identification précoce de cas groupés pour la mise en œuvre de

Tableau

Rôle du groupe de travail « salubrité publique » à l'occasion de « l'Armada du Siècle » - Rouen, juillet 1999



gratuits, des toilettes chimiques gratuits et des zones de collecte de déchets. Malgré la vigilance du groupe de travail vis-à-vis de ce sujet lors de la préparation, les résultats constatés ont été décevants. En effet, en l'absence de tout contexte réglementaire précisant le nombre d'équipements sanitaires à prévoir, l'organisateur a limité au minimum le nombre d'équipements (points d'eau potable, toilettes, urinoirs, poubelles, etc.) ainsi que les conditions d'entretien de ces équipements et du site. L'engagement pris par l'organisateur, avant la manifestation, de respecter des obligations de résultats en mettant en avant le principe de flexibilité, n'a pas été respecté.

La prise en charge des soins

Les huit postes de secours (dont deux médicalisés), avec un effectif de 88 personnes par jour, étaient situés sur le site de « l'Armada du Siècle » et ont fonctionné entre 9 heures et 12 heures par jour. Ils ont pris en charge 4 126 personnes soit, en moyenne, 375 personnes par jour, ce qui

mesures de contrôle et de prévention. Ce système devait également permettre l'évaluation secondaire de l'adéquation aux besoins des moyens mis en œuvre. Les données d'activité des huit postes de secours étaient recueillies quotidiennement puis transmises à la réunion du PC inter-services.

Les principales pathologies prises en charge ont été les blessures accidentelles (25 %) et les problèmes liés à la chaleur (20 %). L'activité du SAMU-Centre 15 de ROUEN (sur le site ou hors site) ainsi que celle des six services d'urgence des hôpitaux et cliniques de l'agglomération rouennaise a été comparable à celle enregistrée sur la même période de l'année précédente. Une sensibilisation sur les maladies à déclaration obligatoire (MDO) a été faite par l'envoi d'un courrier aux médecins généralistes de l'agglomération rouennaise, tout particulièrement pour les méningites et les toxi infections alimentaires collectives (TIAC).

Le système n'a permis de recenser aucune toxi infection alimentaire collective, ni aucun cas de légionellose ou de méningite. Le recensement

par les postes de secours de nombreux problèmes de santé liés à la chaleur a conduit la DDASS à faire passer par la sonorisation du site des informations relatives aux risques liés à la chaleur et au soleil et l'existence de points d'eau potable gratuits.

La veille médiatique

La veille médiatique s'est basée sur l'achat quotidien de la presse locale et de la presse nationale dès lors qu'une information sur « l'Armada du Siècle » figurait en première page, sur l'enregistrement des actualités régionales diffusées par FR3 et des numéros spéciaux de l'émission « Thalassa » ainsi que sur la prise de photographies sur le site.

Les « Unes » consacrées à l'événement par la presse locale ont toujours eu une connotation positive. Plusieurs faits marquants visant la sécurité ont fait l'objet d'articles : les menaces de grèves ou de manifestations des marins d'un chantier naval, l'organisation de la sécurité confiée à une Sous-Préfète, les chutes en Seine, la mort d'un marin après la consommation d'une forte quantité d'alcool, le toit affaissé de « l'Armada des Musiques », les alertes à la bombe autour d'un navire militaire étranger, ou encore les conseils de prévention contre la chaleur donnés par la DDASS.

L'évaluation du dispositif

Au-delà de ce dispositif mis en place pendant la manifestation, une évaluation formelle a été réalisée auprès d'usagers et d'intervenants dans le but de recueillir leur avis sur l'organisation du dispositif, ses points forts et ses faiblesses. Une enquête a été menée auprès de 13 pharmaciens de l'agglomération rouennaise, de 15 médecins ayant travaillé dans les postes de secours ou au poste de régulation, des médecins inspecteurs de santé publique (MISP) et des membres du groupe de travail « salubrité publique » ainsi qu'auprès de 42 restaurateurs ayant exercé leur activité sur le site.

RECOMMANDATIONS

L'analyse du fonctionnement du dispositif et des résultats de l'enquête permettent de formuler un certain nombre de recommandations générales qui sont jugées déterminantes dans le succès de ce genre de manifestations.

Avant la manifestation

- Mettre en œuvre, le plus précocement possible, un travail interadministratif prévoyant la rédaction de procès verbaux et associant les organisateurs et les collectivités concernées.

- Informer au préalable tous les professionnels impliqués (restaurateurs, bateaux restaurants, traiteurs ...) et diffuser des cahiers des charges écrits, notamment quand le contexte réglementaire est flou voire inexistant.

- Définir avec précision « qui fait quoi ? », avant la manifestation, pendant le montage et durant la manifestation, tant au niveau des structures concernées que des personnes impliquées dans chaque structure.

- Organiser le travail préparatoire de contrôle autour du site de la manifestation concernant en particulier les hôtels, restaurants, campings, et les manifestations annexes prévues par des associations ou des collectivités.

- Délimiter, a priori, le champ de compétence des actions qui, dans ce cas précis, exclut la réalisation de contrôles sur les navires étrangers et les navires militaires.

- Retenir l'obligation de moyens de préférence à l'obligation de résultats, compte tenu de la flexibilité limitée de tout organisateur, dès lors que la manifestation est commencée (notamment le caractère obligatoire de l'entretien minutieux du site et des installations mises à disposition du public).

- Organiser l'accès des restaurants et des différents stands aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées, handicapées, ou celles qui promènent des enfants en poussette, etc...).

- Prévoir des bancs répartis à l'ombre sur le site, permettant au public de se reposer gratuitement.

- Concevoir une signalisation explicite et visible de l'accueil général des visiteurs sur l'ensemble du site indiquant la présence de points de rendez-vous pour les personnes égarées, des postes de secours, des points d'eau potable, etc.

- Identifier un interlocuteur « salubrité publique » au sein de l'organisation, à même de pouvoir intervenir rapidement et efficacement avec un minimum de moyens techniques.

Pendant la manifestation

- Contrôler les conditions de mise en œuvre des dispositions auxquelles l'organisateur s'est engagé.

- Assurer un suivi vigilant de l'émergence de problèmes de santé, d'environnement ou médiatiques.

- Mettre en place un archivage des actions réalisées, qu'il s'agisse des documents écrits, des photographies ou des enregistrements vidéo.

Après la manifestation

- Ne pas considérer que l'implication administrative s'arrête lorsque la manifestation est terminée.

- Évaluer les forces et faiblesses de l'organisation et des actions en demandant leurs avis aux professionnels concernés.

- Tirer et diffuser les leçons et les recommandations pour les manifestations ultérieures.

CONCLUSION

Si « l'Armada du Siècle » a enregistré un succès en terme de fréquentation, les observateurs, les participants et les acteurs de cette manifestation en soulignent également le succès en matière d'organisation.

Cette expérience a été enrichissante au niveau technique et humain entre les personnes des différentes administrations et services concernés. En complément des dispositions prévues en 1994, la mise en œuvre d'une surveillance épidémiologique avec la collaboration de l'Institut de veille sanitaire ainsi que le programme de prévention des maladies sexuellement transmissibles ont été des succès.

Néanmoins, il est essentiel de rappeler que les organisateurs de ce genre de manifestations doivent être très vigilants vis-à-vis du respect des règles élémentaires d'hygiène au risque de voir ternie l'image de la manifestation ou d'être victime d'une campagne médiatique de dénigrement.

La non survenue de problèmes importants dans le domaine de la santé et de la salubrité publique au cours de « l'Armada du Siècle » ne doit pas conduire à sous-estimer la fragilité de l'équilibre de ce genre de manifestations et l'utilité d'un dispositif rigoureux de prévention, de contrôle et de surveillance.

RÉFÉRENCE

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Seine-Maritime – L'Armada de la Liberté, Rouen, du 9 au 18 juillet 1999, bilan DDASS, Rouen, mai 2000, 114 pages.

ERRATUM

Cette recommandation annule et remplace celle précédemment publiée dans le BEH n° 49/2001 du 4 décembre 2000 (la partie modifiée est en gras dans le texte). Il fallait lire :

Complément aux « Recommandations sanitaires pour les voyageurs 2001 » pour la chimioprophylaxie du paludisme

Cette recommandation a été élaborée par le groupe de travail « Santé des Voyageurs » et approuvée par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France lors de sa séance du 16 novembre 2001.

L'association atovaquone-proguanil (Malarone®) a obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) le 14 août 2001 dans une indication supplémentaire pour la prévention du paludisme avec la mention suivante : « Prophylaxie du paludisme à *Plasmodium falciparum* en particulier chez les voyageurs se rendant dans les zones d'endémie où sévissent des souches résistantes aux amino-4-quinoléines (chloroquine, amodiaquine,...) ».

Dans cette indication ce médicament peut être prescrit aux adultes et enfants de 40 kg et plus, à la dose de 1 comprimé (**atovaquone 250 mg + proguanil 100mg**) par jour ; le traitement doit débuter la veille ou le jour du départ en zone d'endémie ; il doit être poursuivi pendant la durée du risque d'impaludation et 7 jours après avoir quitté la zone d'endémie. La durée d'administration continue de l'atovaquone-proguanil dans cette indication devra être limitée à 3 mois, faute de disposer à ce jour d'un recul suffisant en traitement prolongé.

Comme pour tout autre chimioprophylaxie antipaludique, l'attention des prescripteurs est attirée sur la nécessité de déclarer et de documenter les éventuels cas de paludisme, prouvé par un examen sanguin après administration bien suivie d'atovaquone-proguanil. Cette déclaration doit être faite auprès du département d'information et accueil médical du laboratoire GlaxoSmithKline qui prendra contact le cas échéant avec les centres nationaux de référence des maladies d'importation et de la chimiosensibilité du paludisme.

Cette nouvelle chimioprophylaxie est conseillée :

- en alternative à l'association chloroquine-proguanil, pour les séjours dans les pays du groupe 2 (zones de chloroquinorésistance),

- en alternative à la méfloquine, ou à la doxycycline, pour les séjours dans les pays du groupe 3 (zones de prévalence élevée de chloroquinorésistance ou de multirésistance), en fonction des contre indications, précautions d'emploi et interactions respectives identifiées chez le voyageur pour ces 5 spécialités.